

## CAMPAGNE D'AIDE AUX VACANCES 2026

**Le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville de Nouméa propose des aides aux vacances 2026 pour tous les Nouméens de 3 à 17 ans.**



**AIDE aux Vacances**

BOURSIERS ET NON BOURSIERS, SOUS CONDITIONS  
**3-17 ANS**

DE NOMBREUSES ACTIVITÉS!

LA VILLE DE NOUMÉA  
PARTICIPE AUX  
FRAIS D'INSCRIPTION  
EN CENTRES DE VACANCES,  
DE LOISIRS ET AUX STAGES  
DE SPORT ORGANISÉS  
PAR LES CLUBS.

POUR EN BÉNÉFICIER,  
RENDEZ-VOUS AU CCAS

[WWW.NOUMEA.NC/AIDEVACANCES](http://WWW.NOUMEA.NC/AIDEVACANCES)

Attribuée sous conditions de ressources et couvrant les enfants boursiers ou non boursiers, cette aide vise à soutenir l'inscription dans les centres de vacances et de loisirs autorisés par la province Sud (avec ou sans hébergement) ou à des stages sportifs.

Ce dispositif vient en complément des aides « Clic&Mouv' » de la province Sud et de « l'opération vacances » de la Cafat.

## NOUVEAUTÉS 2026

- Le montant de l'aide est rétabli à 60 000 francs CFP par enfant bénéficiaire ;
- Les modalités de remise des bons sont désormais au choix du demandeur :
  - soit 6 bons de 10 000 francs CFP en une seule fois ;
  - soit 3 bons de 10 000 francs CFP renouvelés sur simple demande (sans formulaire ni justificatif).

## MODALITÉS D'ATTRIBUTION

Chaque demande est composée d'un formulaire à compléter et de justificatifs obligatoires (état civil de la famille, dernier avis d'imposition, justificatifs de domicile, justificatifs de garde en cas de séparation des parents). Les aides sont accordées selon les critères de ressources des parents :

- 5,4 M de francs CFP pour les couples et les familles monoparentales avec 1 ou 2 enfant(s) ;
- 6,3 M de francs CFP pour les couples et les familles monoparentales avec 3 enfants et plus et les familles avec au moins un enfant porteur d'un handicap.

## COMMENT RETIRER UN DOSSIER ?

Le dossier de demande d'aide aux vacances peut être retiré :

- sur Internet : [noumea.nc/aidevacances](http://noumea.nc/aidevacances)
- par mail à [mairie.ccas@ville-noumea.nc](mailto:mairie.ccas@ville-noumea.nc)
- au CCAS – Mairie annexe Galliéni - 20, rue du Général-Gallieni, du lundi au vendredi
- Dans les permanences ProxiServices

## INFORMATIONS PRATIQUES

CCAS de la ville de Nouméa : 27 07 86.